



Enseignement à distance

Lignes directrices pour l'école obligatoire du canton de Berne

Éditeur

Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
Office de l'enseignement obligatoire et du conseil

Source

Par e-mail à la Direction de l'école obligatoire et de la culture du canton de Berne

Version

État au 21.01.2021

Remarque

Les recommandations formulées dans le présent document sont appelées à être testées et développées.

Remerciements

L'éditeur s'est basé sur le guide pratique de l'enseignement à distance du canton de Zoug et le remercie chaleureusement pour cette source principale.

Introduction	4
1 Recommandation pour un enseignement à distance efficace	4
2 Conditions-cadres pour l'enseignement à distance	6
3 Conseils pour l'apprentissage à distance	9
4 Environnements de travail numérique.....	9
5 Ressources numériques d'apprentissage et d'enseignement.....	10
5.1 Éduclasse.....	10
5.2 CIIP Moyens d'enseignements romands.....	11
5.3 iClasse	11
5.4 RTS découverte.....	11
6 Enseignement.....	12
6.1 Généralités	12
6.2 Spécificité des cycles et des classes	13
7 Exemple de grille horaire pour l'enseignement à distance	14
7.1 Plages possibles pour la structure de l'enseignement à distance.....	14
7.2 Envergure et rythme de la grille horaire	15
8 Évaluation.....	15
9 Choix professionnel.....	16
9.1 Droits d'auteur sur le matériel didactique	17
10 Protection des données.....	17
11 Communication	18

Introduction

Directions d'école, enseignants et enseignantes, enfants, adolescents, représentants légaux et aussi l'Office de l'enseignement obligatoire et du conseil (OECO) sont, durant la phase de la pandémie, amenés à se mobiliser, à s'engager et à réagir de manière flexible. Les écoles apportent déjà l'expérience acquise lors de la première phase de l'enseignement à distance en mars 2020. Il s'agit maintenant d'en tirer parti et d'optimiser encore l'enseignement à distance sur la base de cette expérience et de ces connaissances. Les lignes directrices « Enseignement à distance à l'école obligatoire du canton de Berne » s'adressent au corps enseignant et aux directions d'école et sont pensées comme un outil de soutien. Elles reprennent les points centraux concernant l'enseignement à distance. La première phase de l'enseignement à distance a montré que les aspects suivants sont particulièrement importants :

- L'apprentissage étant un processus qui se réalise dans un contexte de relations sociales, il est important que les enseignants et les enseignantes gardent le contact avec les enfants et leur demandent régulièrement comment ils vont. L'apprentissage à distance ne peut donc pas se faire sans maintenir des liens.
- La digitalisation est une chance pour l'école dans cette période exigeante. Cela ne veut pas dire que la forme manuscrite et le papier soient moins importants. Une attitude **pragmatique, créative et courageuse** est demandée pour répondre aux difficultés. Il est conseillé aux écoles de construire sur les structures et processus déjà existants.
- Le maintien de la motivation des élèves durant cette période qui sort de l'ordinaire est primordial. Pour cela, des travaux et des méthodes d'apprentissage riches et variés sont nécessaires. Il peut s'agir de jeux d'apprentissage, de soutien dans les travaux ménagers, de bricolage, de réalisations de podcast ou de vidéo, d'exercices de lecture ou d'écriture, de séquences de mouvements d'expérimentation ou de projets, etc.
- Une attention particulière doit être apportée au soutien et à la prise en charge des enfants et des adolescents de familles socialement défavorisées. La patience, l'indulgence et les renforcements positifs sont particulièrement importants durant cette période.

Dans la première phase de l'enseignement à distance, il n'a pas été possible pour les enseignant-e-s d'atteindre tous les élèves et leurs familles. Cela peut avoir de graves conséquences/inconvénients pour les enfants et les jeunes (par exemple dans la phase de choix de carrière/la recherche d'un apprentissage).

En outre, pendant l'enseignement à distance, il est possible, dans tous les cycles, sous réserve d'appliquer le concept de protection, de réaliser sur place, en petits groupes, des offres de soutien pédagogiquement indiquées (leçons individuelles, si nécessaire également des offres de groupe).

1 Recommandation pour un enseignement à distance efficace

Chaque élève est contacté au moins une fois par semaine

Au moins une fois par semaine, l'enseignant-e établit un contact individuel avec chaque élève par vidéo (également possible en groupe) ou par téléphone. Pour les plus jeunes élèves, le moment et la méthode seront convenus avec les parents. Des sujets tels que l'état de bien-être, l'organisation de l'apprentissage, la vie quotidienne et les activités de loisirs sont abordés. On

s'assure que les devoirs, que les élèves doivent accomplir de manière autonome, ont été compris.

Les élèves ayant des besoins particuliers (par exemple, les élèves qui reçoivent des leçons SPA ou FLS et les élèves qui ont des conditions d'apprentissage difficiles à la maison) ont besoin d'un soutien supplémentaire. Ceux-ci sont contactés individuellement plusieurs fois par semaine. L'intensité du soutien aux élèves en thérapie doit être discutée avec les thérapeutes. La maîtresse/le maître de classe peut déléguer le soutien individuel des élèves à une personne de référence qui a déjà établi une relation de confiance avec l'élève et/ou la famille (enseignant-e spécialisé-e, enseignant-e FLS, thérapeute, personnel de soutien). Les ressources en personnel existantes doivent être orientées vers les besoins des élèves et optimisées en fonction des compétences du personnel. Il convient de veiller à ce que, si possible, une seule personne de contact supplémentaire soit définie pour chaque élève.

Une vidéoconférence est organisée au moins une fois par semaine pour chaque.

Au plus tôt à partir du 2^e cycle, une séquence d'enseignement a lieu pour les élèves par vidéoconférence au moins une fois par semaine.

- Outils recommandés: Skype ou MS Teams.
- Tous les élèves n'ont pas accès à l'internet à la maison. L'école soutient ces élèves dans la mesure de ses possibilités.
- Les leçons sont clairement structurées, stimulantes et se déroulent dans un climat propice à l'apprentissage.

Les élèves sont accompagnés dans l'enseignement à distance

La maîtresse/le maître de classe, avec la participation des maîtres de discipline / l'équipe pédagogique, établit un plan hebdomadaire pour la classe et, si nécessaire (pour les niveaux inférieurs), un plan quotidien qui en découle. Aux niveaux supérieurs, les élèves doivent planifier leur journée si possible de manière indépendante. Les élèves reçoivent des instructions claires quant au moment où ils doivent remettre quoi à qui et comment.

L'enseignant-e donne à chaque élève un retour personnel sur le travail soumis au moins une fois par semaine et, si nécessaire, demande aux élèves de suivre leur travail. Elle contacte les parents si nécessaire.

Tous les élèves ont accès aux leçons

Il est précisé quels élèves disposent des infrastructures nécessaires (ordinateur, papier, stylos, ciseaux, etc.) pour les cours à domicile et lesquels manquent de matériel. Si nécessaire, les élèves ramènent le matériel de l'école à la maison. Les étudiants sont bien formés pour les vidéoconférences et l'utilisation du logiciel d'apprentissage à domicile (également en ce qui concerne la durée et le soutien).

Les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux continuent à travailler pour atteindre leurs objectifs de soutien dans la mesure du possible.

L'enseignant-e-s responsables du SPA, de la logopédie ou du FLS ainsi que les thérapeutes coordonnent leur travail avec la maîtresse / le maître de classe. Il est possible que les étudiants soient appelés individuellement ou en groupe pour des séquences d'enseignement de la logopédie, le SPA ou du FLS par vidéo.

Les parents/représentants légaux sont informés de la disponibilité des enseignants ainsi que des exigences pour la période à venir. La maîtresse / le maître de classe / l'équipe pédagogique explique aux parents comment et quand elle/il peut être joint-e et les informe sur l'organisation de l'enseignement à distance. En outre, les attentes aux élèves et aux parents sont incluses dans la communication. Dans le cas d'une fermeture plus longue (3-4 semaines ou plus), les parents reçoivent un bref retour d'information de la part des enseignant-e-s sur la façon dont elles/ils évaluent le développement du niveau d'apprentissage de l'enfant. En cas de problèmes de compréhension liés à la langue, on fait appel à des interprètes interculturels, par exemple dans le cadre de vidéoconférences.

2 Conditions-cadres pour l'enseignement à distance

Obligation scolaire Le caractère obligatoire de l'école demeure. L'enseignant ou l'enseignante accompagne et soutient ses élèves dans le cadre de l'enseignement à distance. La coordination et l'organisation de la distribution des travaux scolaires devraient être similaires au sein de l'entier d'un cycle. Pour ce faire, la direction d'école et l'équipe pédagogique se concertent.

PER Le Plan d'études romand (PER) reste contraignant durant l'enseignement à distance. Les élèves continuent de travailler d'après les objectifs d'apprentissage que les enseignants et enseignantes fixent selon le PER pour l'enseignement à distance. Il est cependant évident qu'en suivant l'enseignement à distance, les objectifs d'apprentissages dans certains domaines ne peuvent pas être visés avec le même niveau de qualité.

Maintien du contact Il est important que les enseignants et les enseignantes gardent un contact personnalisé et régulier avec les enfants et les adolescents, et qu'ils prennent des nouvelles d'eux. Le maintien d'une bonne relation est d'autant plus important durant l'enseignement à distance, afin de permettre qu'un apprentissage puisse avoir lieu. Le contact avec d'autres enfants peut également s'avérer important, surtout pour les élèves désavantagés socialement ou par rapport à leur langue d'origine.

Organisation Les directions d'école actualisent les adresses courrielles des membres du corps enseignant et définissent les canaux de communication. Les directions d'école définissent par quel biais les travaux scolaires sont distribués aux élèves (plateforme, courriel, courrier postal, etc.). Les directions d'école et les enseignants et les enseignantes communiquent l'organisation de l'enseignement à distance à leurs élèves. Les directions d'école définissent quel matériel scolaire peut être amené au domicile des élèves et comment il y parvient (service de dépôt, etc.).

Structure
d'accueil

Les directions font appel aux maîtres et maîtresses de classe pour savoir quels enfants ont besoin d'une structure d'accueil durant la période de la fermeture de l'école et quelles familles pourraient éventuellement s'occuper d'autres enfants pendant la journée. La direction d'école collabore avec la direction de l'école à journée continue (si elle existe) et forme des groupes avec les enfants qui n'ont pas la possibilité d'être pris en charge à la maison ou dans le voisinage et qui doivent donc être gardés par l'école ou l'école à journée continue. Les membres du corps enseignant et le personnel de l'école à journée continue qui ne se trouvent pas dans la catégorie des personnes particulièrement vulnérables (voir le site de l'OFSP) peuvent prendre en charge ces élèves. Une collaboration avec les crèches, les écoles spécialisées, les parents de jour et les autres ressources de la commune (travail social en milieu scolaire, groupe de jeunesse) peut être envisagée.

Obligation des
élèves

Même durant l'enseignement à distance, les élèves sont tenus d'accomplir les tâches qui leur sont assignées. Ils doivent également garder ces créneaux libres lorsque des contacts avec des enseignant-e-s ou des camarades de classe sont prévus dans le cadre d'un échange ou d'une collaboration.

Absences
Maladie

L'élève informe son maître ou sa maîtresse de classe s'il est malade. L'étendue de la séquence d'apprentissage à distance sur laquelle l'élève doit travailler est convenue avec l'enseignant ou l'enseignante. L'élève informe son maître ou sa maîtresse de classe dès qu'il est à nouveau en bonne santé ou en fin de la semaine en cas de maladie plus longue.

Cours de langue
et de culture d'origine (LCO)

La décision du maintien des cours LCO par l'enseignement à distance ou de leur suspension provisoire revient à l'organe responsable (ambassade, associations).

École de musique
Enseignement
éthique

Les cours de musique peuvent être donnés à distance si l'école de musique le propose. L'enseignement éthique est maintenu. Les paroisses reconnues proposent des formes alternatives pour l'enseignement à distance.

Soutien individualisé (IMEP, Pool 1+2)

Le soutien individualisé se déroule sous forme d'enseignement à distance (IMEP, pool 1+2). En consultation avec les enseignants et les enseignantes, les enseignants et les enseignantes spécialisés préparent les séquences d'enseignement pour les élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers ou les élèves qui bénéficient d'une scolarisation spécialisée intégrée.

Logopédie
Psychomotricité

Les prises en charge logopédiques ne sont temporairement plus effectuées sous la forme habituelle. Les personnes en charge du suivi logopédique maintiennent le contact avec les enfants, leurs familles et les enseignants. Elles recherchent des solutions créatives et innovantes afin que le soutien puisse être poursuivi au mieux.

Les logopédistes peuvent proposer des méthodes alternatives et des conseils (par exemple via des applications informatiques) qui sont adaptés à chaque enfant et chaque adolescent et adolescente.

Les personnes en charge de la psychomotricité soutiennent également les parents en leur donnant des conseils de mouvement adaptés et spécifiques à leur enfant. De plus, elles conseillent le corps enseignant dans la planification d'une structure de jour adéquate et dans la conception de séquences d'apprentissage.

D'autres informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.psychomotricite-suisse.ch/

Recommandations pour les directions d'école : www.psychomotricite-suisse.ch/a-lactu/plus/nouveautes/detail/empfehlungen-des-verbandes

Consultations et bilans au SPE

Les consultations sont maintenues pour les enseignants et les enseignantes ainsi que les parents. Toutefois, ces échanges se font généralement par téléphone ou par courrier électronique. Dans la mesure du possible et si nécessaire, les bilans seront effectués ultérieurement. Le SPE a mis en place une ligne d'assistance téléphonique pour les parents.

Durée de l'apprentissage à distance

En règle générale, pour une durée appropriée d'apprentissage à distance, il est supposé qu'un élève est capable de travailler de manière concentrée sur un temps limité. Ce temps est estimé correspondre à l'âge de l'élève multiplié par deux.

Tableau 1: Recommandations pour les phases d'apprentissage à distance par l'auto-apprentissage

	Durée de concentration en bloc	Combien de blocs? = Total de minutes d'apprentissage à distance / jour
École enfantine (1H et 2H)	8-12 minutes	2 = env. 30 minutes
3H	14 minutes	3 = env. 45 minutes
4H	16 minutes	4 = env. 65 minutes
5H	18 minutes	5 = env. 90 minutes
6H	20 minutes	6 = env. 120 minutes
7H	22 minutes	7 = env. 145 minutes
8H	24 minutes	8 = env. 190 minutes
9H	26 minutes	9 = env. 240 minutes
10H	28 minutes	9 = env. 250 minutes
11H	30 minutes	9 = env. 270 minutes

3 Conseils pour l'apprentissage à distance

Soutien individualisé

[Le centre MITIC interjurassien](#) est disponible pour fournir un accompagnement personnalisé aux écoles pour réaliser l'enseignement à distance. Le site [API du CERAS](#) propose des outils numériques pour le soutien aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Cadre

Les enseignants et les enseignantes fournissent un cadre pour l'apprentissage à distance. Cela comprend : des séquences vidéo guidées, des phases de travail individuelles sans écran, des réunions de groupe et individuelles à l'écran. Important : les enseignants et les enseignantes essaient de se mettre à la place de l'élève concerné et de sa situation familiale ainsi que de trouver ce qui est possible et utile. Le but est d'encourager et de soutenir les élèves, plutôt que d'imposer des structures rigides.

Un bien-être grâce à l'échange et au retour d'information

Les enseignants et les enseignantes trouvent des moyens de communiquer avec les élèves et de leur permettre d'échanger des idées entre eux. Des contacts individuels avec chaque élève, une fois durant la semaine ou plus fréquemment, par courriel ou par téléphone, renforcent la relation. En même temps, les questions individuelles¹ peuvent être discutées et répondues par l'élève et l'enseignant ou l'enseignante.

Retours d'information sur les travaux

Les enseignants et les enseignantes fournissent aux élèves un retour d'information orienté vers le soutien sur leur travail. Cela peut se faire sur des plateformes, par courrier électronique, par courrier postal ou par téléphone.

4 Environnements de travail numérique

Vous trouverez ci-dessous des offres éprouvées qui sont déjà utilisées par de nombreuses écoles. La protection des données évoquées au chapitre 9 doivent absolument être respectées.

Office 365 éducation

Parmi les outils de cette plateforme, on peut citer **Teams** qui permet un travail collaboratif et le suivi des tâches attribuées aux élèves. [Office 365 Éducation](#)

G Suite éducation

Parmi les outils de cette plateforme, on peut citer **Classroom** qui permet un travail collaboratif et le suivi des tâches attribuées aux élèves. [G Suite for Education](#)

Éduclasse

[Éduclasse](#) contient un grand nombre de ressources d'apprentissage, libres d'accès et gratuites, destinées aux élèves de la scolarité obligatoire. Le site permet

¹ Exemples: Qu'est qui t'a touché aujourd'hui en lisant le poème? Qu'as-tu trouvé de difficile avec les problèmes de mathématiques et où as-tu cherché de l'aide ? Comment évalues-tu ton humeur entre 1 et 6 ? Quelles sont les activités que tu as prévues demain dans la plage « projet » de la grille horaire ?

un suivi personnalisé du travail des élèves en ligne. Les enseignants et enseignantes peuvent donner des tâches aux élèves via la plateforme. Les élèves peuvent y déposer leurs travaux au moyen de photos prises avec leur smartphone. Il est possible de chatter avec les élèves.

Les activités de 1^{re} et 2^e sont conçues pour des élèves non lecteurs. Les coordinateurs COMEO publient sur educlasse.ch dans la zone réservée aux enseignants et enseignantes des informations telles que fils rouges, liens vers des ressources complémentaires.

Au bas la page d'accueil d'Éduclasse, des tutoriels vidéos (fonctionnement général du site, connexion à l'espace personnel et prochainement création de l'espace classe avec identifiant pour l'élève) vous permettront (prêt dès ce soir) de prendre en main l'ensemble des fonctionnalités du site.

Loom

Pour réaliser des tutoriels vidéo, la solution [Loom](https://loom.com/) est gratuite et performante avec tutoriels en anglais.

Infomaniak meet

[Un outil de visioconférence](https://meet.infomaniak.com/) suisse et gratuit qui respecte la protection de la donnée personnelle.

Padlet

Le "Padlet" est un tableau numérique sur lequel peuvent être stockés des textes, des images, des vidéos, des liens, des enregistrements vocaux, des enregistrements d'écran et des dessins. Différents modèles de travail coopératif sont proposés. Une classe peut simultanément travailler sur un tableau d'affichage, remplir de contenu, commenter les entrées et en discuter en temps réel.

L'enseignant ou l'enseignante a besoin d'un compte. Jusqu'à trois tableaux d'affichage sont gratuits et peuvent être utilisés par un nombre illimité de rédacteurs, même sans compte.

Comme l'application est ouverte dans le navigateur, aucun logiciel ne doit être installé. <https://padlet.com/>

5 Ressources numériques d'apprentissage et d'enseignement

En raison de la situation extraordinaire, plusieurs fournisseurs ont décidé de mettre gratuitement leurs outils à la disposition de toutes les écoles. Les offres sont valables pour la phase d'enseignement à distance.


5.1 Éduclasse

	Cycle 1
	Cycle 2
	Cycle 3


Description

[Éduclasse](http://educlasse.ch) contient un grand nombre de ressources d'apprentissage, libres d'accès et gratuites, destinées aux élèves de la scolarité obligatoire. C'est aussi une plateforme d'échange de documents entre enseignants et enseignantes et élèves. Une fonction tchat est disponible.


5.2 CIIP Moyens d'enseignements romands

	Cycle 1
	Cycle 2
	Cycle 3
Description	Tous les moyens d'enseignement romands en format PDF ont été découpés par chapitre sont accessibles directement sans mot de passe.
Accès	Moyens d'enseignement en accès libre: https://www.plandetudes.ch/web/guest/AFj2u4rD5

5.3 iClasse

	Cycle 1
	Cycle 2
	Cycle 3
Description	<p>La plateforme iClasse permet aux enseignants et enseignantes de choisir librement des ressources numériques et de les distribuer aux élèves.</p> <p>Les élèves utilisent les ressources à l'école, à leur domicile ou dans tout autre lieu connecté.</p> <p>iClasse est une plateforme du Réseau pédagogique neuchâtelois. Elle est développée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), sur mandat de l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) et en collaboration avec le conseil des Aides pédagogiques par l'informatique (API) du Centre régional d'apprentissages spécialisés du CERAS.</p>

5.4 RTS découverte

	Cycle 1
	Cycle 2
	Cycle 3
Description	Les écoles sont fermées. Mais avec RTS Découverte , on continue d'apprendre à la maison! Le site éducatif de la RTS se mobilise pour proposer aux enseignants, aux parents et aux écoliers ses dossiers pédagogiques. Retrouvez ici de nombreux dossiers en lien avec le Plan d'études romand, classés par domaines disciplinaires et en fonction de l'âge des élèves. Infographies, explications animées, reportages de la RTS.

6 Enseignement

Nous vous recommandons de tenir compte des aspects suivants pour un processus d'enseignement méthodique dans l'enseignement à distance :

6.1 Généralités

Grille horaire

Il ne s'agit pas de mettre en œuvre la grille horaire de l'enseignement en présentiel, mais de fournir des structures adaptées à l'infrastructure informatique et à l'âge des élèves. Il convient de créer une grille horaire en indiquant quand le temps de présence (par exemple devant l'ordinateur) est requis et quand le travail doit s'effectuer de manière autonome. Il est, par exemple, possible de commencer la journée ensemble (en chantant une chanson ensemble, etc.). N'oubliez pas d'inclure des pauses. Les recommandations concernant les périodes pendant lesquelles les élèves devraient apprendre de manière autonome se trouvent au chapitre 1 sous "Durée de l'enseignement à distance". En plus des périodes d'apprentissage à distance déterminées par l'enseignant ou l'enseignante, l'horaire peut comprendre d'autres plages définies par les enfants et les adolescents et les adolescentes. Les structures ne doivent pas être restrictives, mais doivent apporter du soutien et de l'encouragement. Ils doivent donc continuellement être revus et adaptés selon la situation actuelle.

Ordinateur dans la famille

La communication avec les élèves qui ont accès à Internet se fait par voie numérique. Les élèves qui n'ont pas un accès à Internet depuis leur domicile ou qui possèdent qu'un accès limité reçoivent les tâches hebdomadaires par la poste. Idéalement, si l'équipement est disponible, il devrait être possible d'échanger des informations sur une plateforme vidéo pour tous les cycles. Si aucun ordinateur n'est disponible, vous trouverez de plus amples informations au chapitre 5.2.

Plateformes vidéo

Les plateformes vidéo peuvent être utilisées pour les interventions du corps enseignant et pour les discussions de groupe. Les élèves se verront alors confier des tâches qu'ils pourront résoudre individuellement et aussi indépendamment des écrans. L'enseignant ou l'enseignante organise avec les élèves un moment où ils doivent se connecter à la plateforme vidéo pour un échange individuel ou en groupe.

Balance

- Détachez-vous des matières scolaires.
- Fixer des priorités, viser à atteindre les exigences fondamentales.
- Lorsqu'ils préparent leurs cours, les enseignants et les enseignantes tiennent compte de trouver un équilibre entre le temps passé devant un écran et le temps de travail individuel sans écran. En outre, les missions doivent être confiées de manière à équilibrer la créativité et le travail intellectuel.
- Ne cédez pas à la tentation de compiler trop de dossiers, qui donnent aux élèves le sentiment d'être "dépassés" et débordés. Découvrez à partir des réactions des élèves ce que vous pouvez attendre d'eux.
- Maintenir la motivation de tous les élèves est l'une de vos tâches les plus importantes.

Tâches

- N'essayez pas de reproduire virtuellement l'enseignement en face à face. Vous ne réussirez pas et ce n'est pas le but de l'enseignement à distance.
- Des tâches adaptées à chaque degré scolaire sont mises à disposition. Les élèves doivent pouvoir les travailler de manière autonome, sans l'aide d'un adulte.
- Plus une tâche est nouvelle, plus le soutien de l'enseignant ou de l'enseignante sera nécessaire.
- Recherchez des tâches riches, diversifiées, attrayantes et motivantes. Il faut toujours recueillir les réactions des élèves et faire les ajustements nécessaires.
- Laissez les élèves créer des projets numériques.
- Il est également important d'encourager les élèves à apporter leurs propres idées et contributions, dans le sens suivant : durant les quatre prochaines semaines, je voudrais apprendre à jouer de la guitare, à préparer des repas, à étudier pour l'examen de vélomoteur ou à faire des courses pour le voisin retraité, etc. Les élèves peuvent créer des plages supplémentaires à la grille horaire de l'enseignement à distance.

Programme d'apprentissage

- Utiliser des applications ou des programmes d'apprentissage avec modération et de manière ciblée.
-

6.2 Spécificité des cycles et des classes

École infantine

Une fois par semaine, les enfants de l'école infantine reçoivent des tâches de leur enseignant ou enseignante sur un sujet (ou sur des sujets variés), notamment en ce qui concerne les approches axées sur le développement. La tâche peut être envoyée par courrier électronique aux parents ou par courrier postal directement aux enfants. L'objectif est que les enfants soient en contact avec l'enseignant ou l'enseignante et reçoivent régulièrement des informations afin qu'ils puissent élargir et approfondir leurs compétences et faire des progrès dans leur développement. L'enseignant ou l'enseignante informe les parents par quel moyen ils peuvent être joints (e-mail, téléphone, Skype, équipes Microsoft, etc.) en cas de questions ou d'incertitudes et précise à quels moments.

Cycles 1-2

3H et 4H

5H et 6H

Si les enfants de 3^e et de 4^e ainsi que ceux de la 5^e et 6^e ont accès à Internet, ils rencontrent le maître ou la maîtresse de classe dans la classe virtuelle au moins une ou deux fois par semaine.

Les élèves reçoivent des tâches de leurs enseignants ou enseignantes environ tous les deux jours par courrier électronique ou par courrier postal. Dans l'idéal, ils sont en contact avec le maître ou la maîtresse de classe par le biais d'une plateforme vidéo ou par e-mail tous les deux jours. L'objectif est de permettre aux élèves de continuer à travailler sur les objectifs d'apprentissage du plan d'études et d'approfondir et d'élargir leurs compétences. Au moins une fois par semaine, l'enseignant ou l'enseignante donne un feedback individuel, orienté vers le soutien, sur le travail des élèves. **Important** : le retour d'information doit être concret et clairement formulé afin que les élèves puissent l'utiliser pour la suite de leur travail. Les travaux des élèves peuvent être envoyés à l'enseignant ou l'enseignante par courrier électronique ou via les plateformes scolaires. Le maître ou la maîtresse de classe indique aux élèves par quel moyen il peut être joint (e-mail, téléphone, Skype, Microsoft teams, etc.) en cas de questions ou d'ambiguïtés et précise ses disponibilités.

Cycle 2-3

(à partir de la 7H)

Les élèves de la 7^e année de l'école primaire devraient idéalement avoir la possibilité d'être en contact avec l'enseignant ou l'enseignante tous les jours afin de pouvoir poser des questions et recevoir le soutien de ce dernier ou de cette dernière. Les enseignants ou les enseignantes doivent fournir un retour d'information individuel et orienté vers le soutien sur le travail des élèves au moins une fois par semaine. **Important** : le retour d'information doit être concret et clairement formulé afin que les élèves puissent l'utiliser pour la suite de leur travail. Les travaux des élèves peuvent être envoyés à l'enseignant ou l'enseignante par courrier électronique ou via les plateformes scolaires. Le maître ou la maîtresse de classe indique aux élèves par quels moyens il peut être joint (e-mail, téléphone, Skype, Microsoft teams, etc.) en cas de questions ou d'ambiguïtés et précise ses disponibilités.

7 Exemple de grille horaire pour l'enseignement à distance

Il est important que les enfants et les jeunes qui suivent un enseignement à distance aient une structure quotidienne. Les éléments suivants pour la conception des journées devraient servir de guide.

7.1 Plages possibles pour la structure de l'enseignement à distance

Échanges sur les plateformes vidéos

Les élèves sont en contact avec l'enseignant ou l'enseignante et leurs camarades de classe pendant la période définie sur la plateforme vidéo correspondante. Les nuages Microsoft et Google intègrent des plateformes de visioconférence. Pour les écoles qui ne disposent pas d'un tel outil, [Switch](#) ou [Skype](#) sont des solutions performantes. La présence dans la classe virtuelle est utilisée pour les activités communes, notamment débiter et terminer la journée. Par ce biais, il est également possible d'entreprendre des activités telles que le chant, des petits jeux,

des puzzles, ou d'autres activités pédagogiques. Dans l'idéal, les plages horaires sont toujours définies à la même heure.

Temps d'apprentissage individuel avec soutien

Dans la plage horaire « temps d'apprentissage individuel avec soutien », les élèves ont la possibilité de poser des questions à l'enseignant ou à l'enseignante et d'obtenir des commentaires personnalisés. Le contact peut être établi via Microsoft teams, Skype, courrier électronique, téléphone.

Temps d'apprentissage individuel hors ligne

Les élèves travaillent sur les tâches qu'ils ont reçues des enseignants et/ou des enseignantes. Les temps d'apprentissage individuel pour l'apprentissage autonome sont basés sur les directives du chapitre 1, en fonction de l'âge.

Activité libre

Une fois par semaine, l'élève et le maître ou la maîtresse de classe se mettent d'accord sur les activités libres qu'il souhaite faire deux fois par jour. Cette activité peut se détacher des sujets scolaires. Il peut s'agir de la pratique d'un instrument de musique, du jeu libre, du dessin, du bricolage, de la lecture, du tricot, de l'apprentissage du brevet d'équitation, etc.

Pauses

Des pauses pour manger ou faire de l'exercice (en plein air) doivent être prévues plusieurs fois par jour.

Séquence de planification

Dans une séquence de planification hebdomadaire, l'enseignant ou l'enseignante discute avec les élèves de la structure quotidienne des différents jours de la semaine. Les élèves définissent ensuite les activités libres qu'ils souhaitent exercer. La séquence de planification ne doit pas nécessairement avoir lieu le lundi. Elle peut être programmée à n'importe quel jour de la semaine. Le corps enseignant doit tenir compte et coordonner les plages horaires « séquence de planification » selon les différents cycles, car les familles ayant plus d'un enfant sont rapidement surchargées.

Activités facultatives

Les enseignants et enseignantes font des suggestions d'activités supplémentaires et facultatives : jeux, recherches, activités ménagères, etc.

7.2 Envergure et rythme de la grille horaire

Les enseignants et enseignantes proposent une grille horaire (voir aussi les notes sur « balance » et « tâches », p. 12). Dans l'idéal, les différentes plages horaires (cf. 6.1) sont réparties uniformément sur toute la semaine. Le temps d'apprentissage est basé sur la durée de concentration (voir tableau 1, p.6). Les contacts réguliers entre les enseignants et les enseignantes et les élèves sont essentiels à la motivation et au maintien de bonnes relations.

8 Évaluation

Évaluation formative

Les élèves travaillent sur des tâches qu'ils envoient aux enseignants et enseignantes pour un retour d'information individuel et orienté vers le soutien. Dans la plage « temps d'apprentissage individuel avec soutien », les élèves ont la possibilité de poser des questions à l'enseignant ou à l'enseignante et

d'obtenir des commentaires individuels pendant les phases d'apprentissage individuel. Le contact peut être établi par Microsoft teams, Skype, courrier électronique, téléphone. Pendant la phase d'apprentissage à distance, les observations sur le processus d'apprentissage sont documentées par l'enseignant ou l'enseignante et les élèves de manière appropriée (portfolio, livret de recherche, etc.).

Évaluation
sommativ

Jusqu'à la fin de l'enseignement à distance, aucune évaluation sommative n'est effectuée. En fonction de la durée de l'enseignement à distance, le canton définit la manière dont la phase d'enseignement à distance doit être consignée dans le rapport d'évaluation.

Entretiens de
bilan

Les entretiens de bilan n'ont pas lieu pendant la période d'apprentissage à distance. Les possibilités d'autres formes seront examinées par l'école si l'enseignement à distance doit se poursuivre sur une plus longue période (p.ex. vidéoconférence, téléphone).

Passage
secondaire I

Les décisions d'orientation ont été prises à la fin du semestre.

Passage
secondaire II

Les examens d'entrée pour les cours du niveau secondaire II sont effectués dans le respect du concept de protection. Si la situation épidémiologique devait se détériorer de façon dramatique, un report des examens est possible.

9 Choix professionnel

Postulations
Stages

Le processus de choix professionnel est d'une grande importance pour les élèves de 10^e et 11^e années. Il devrait donc être poursuivi. De nombreuses démarches peuvent également être accompagnées dans le cadre de l'enseignement à distance. En tenant compte des mesures de l'OFSP, certaines démarches restent possibles (comme les entretiens d'embauche). Elles peuvent également être exercées avec les élèves par conférence téléphonique. Les enseignants et enseignantes et les camarades de classe peuvent donner leur avis.

Analyse
d'aptitudes

Les tests d'aptitudes ne peuvent pas être effectués pendant l'enseignement à distance. Dès que les écoles seront à nouveau ouvertes, des précisions seront données sur l'extension de la fenêtre et des dates d'examen. La plateforme d'exercice avec des exemples de tâches peut être utilisée.

inoMath

Les élèves qui souhaitent mettre à niveau leurs connaissances en mathématiques avant de quitter la scolarité obligatoire peuvent le faire au moyen des ressources [inoMATHS](#). Elles sont accessibles sur le site [Éduclasse](#).

Autres idées

Demander une rédaction sur le thème "Je me présente", "Ma motivation à travailler pour vous", etc. L'objectif serait ici de prolonger la lettre de motivation et donc de remplacer une partie de l'entretien.

Faire enregistrer une vidéo de présentation de soi-même : l'enseignant ou l'enseignante définit 5 à 10 questions courantes lors des entretiens d'embauche (par exemple Quels sont tes points forts ? Quelles sont tes faiblesses ? Pourquoi veux-tu travailler dans notre entreprise ?). L'élève réalise ensuite une vidéo de lui-même et répond à ces questions. Celle-ci peut ensuite être envoyée à l'entreprise.

Les élèves s'entraînent à faire des entretiens d'embauche par Skype, vidéoconférence, etc. L'enseignant ou l'enseignante et les autres élèves peuvent donner leur avis.

En remplacement des stages, il est possible de donner la tâche de regarder et de décrire des vidéos sur www.orientation.ch pour la profession souhaitée. On peut aussi demander de décrire les images. Afin de mieux connaître une certaine entreprise, des missions de recherche sont possibles sur la page d'accueil correspondante. Les élèves créent ensuite une affiche, un schéma heuristique, etc., qu'ils peuvent ensuite joindre à leur dossier de candidature.

9.1 Droits d'auteur sur le matériel didactique

La CIIP publie la mise en garde suivante sur le site du plan d'études romands:

La CIIP met à disposition des élèves et de leurs parents les moyens d'enseignement romands (MER) au format PDF. Les usagers s'engagent à ne pas les diffuser et à les utiliser à des fins privées au sens de [l'art. 19 LDA](#). Par usage privé, on entend :

- a. toute utilisation à des fins personnelles ou dans un cercle de personnes étroitement liées, tels des parents ou des amis ;
- b. toute utilisation d'œuvres par un enseignant et ses élèves à des fins pédagogiques.

10 Protection des données

Les membres du corps enseignant observent la protection des données conformément aux [lignes directrices sur la protection des données personnelles de l'école obligatoire du canton de Berne](#), également durant la période de l'enseignement à distance.

11 Communication

La liste suivante donne un aperçu des domaines dans lesquels la direction d'école doit définir une approche uniforme, ainsi que des tâches communicatives que l'enseignant ou l'enseignante doit accomplir envers les élèves et les parents.

<p>Direction d'école – Enseignant / Enseignante</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réglementation des absences (élèves, enseignants et enseignantes) – Communication de la grille horaire de l'enseignement à distance (responsabilités au sec. I, définition des enseignants et enseignantes de matières) – Les plages d'utilisation des ordinateurs par cycles (les planifier en parallèle et les rendre transparentes pour le représentant-e légal-e) – Envoi ou remise des tâches aux élèves qui n'ont pas d'ordinateur – Communication avec les élèves – Personne de contact pour les questions informatiques – Personne de contact pour l'installation – La direction de l'école nomme une personne responsable de l'installation de logiciels éducatifs – Répartition des mandats aux équipes d'enseignants et enseignantes pour la création de tâches
<p>Direction d'école – Représentant-e légal-e</p>	<ul style="list-style-type: none"> – La direction de l'école informe les représentants légaux et les représentantes légales sur les questions essentielles concernant l'enseignement à distance.
<p>Enseignant-e-s – Élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Grille horaire de l'enseignement à distance – Remise et réception des tâches – Contact durant l'enseignement à distance – Disponibilité
<p>Enseignant-e-s – Représentant-e-s légal-e-s</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Généralités (obligation scolaire, matériel scolaire, thérapies, école de musique, cours LCO, Plateforme d'apprentissage) – Règlements de l'enseignement – Évaluation – Règlement concernant les absences – Disponibilités